Image not found or type unknown

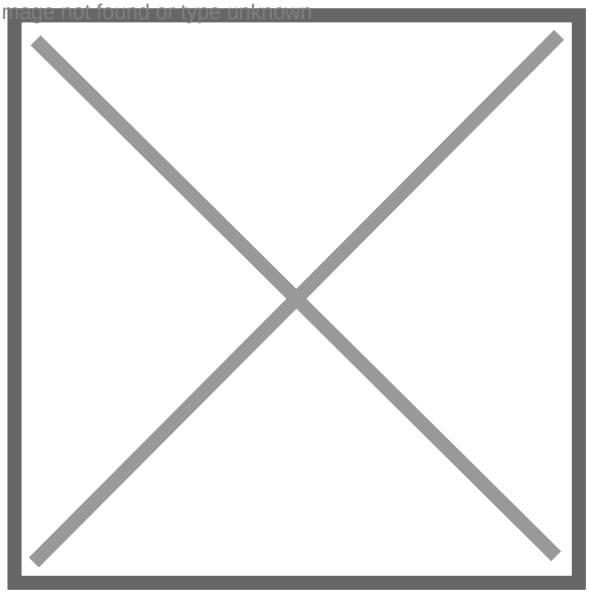

victime condamnée et huissier

Par **parisiennehuissier**, le **15/10/2019** à **11:24**

l'historique :
- résidente d'une pension emmaüs j'ai à plusieurs reprises rendu service gracieusement informatiquement (mon ancien métier) à un autre résident, ex repris de justice (récidiviste à plus d'un titre). J'ai même accepté de payer à sa place une amende de stationnement assortie de 2 points de retrait de permis contre 100€ ce type tombait également du camion des articles du magasin emmaüs defi où il était employé à mi temps.
- 8 mois plus tard je courais toujours après la moitié de cette somme et le type continuait de me demander service informatiquement. lors de mon dernier dépannage je l'ai forcé à me payer pour récupérer son bien
- dans le même temps je me suis battue contre lui et d'autres résidents qui avaient décidé de passer outre l'interdiction de stationner dans la voie privée de la pension. J'ai été attaquée une fois physiquement, menacée et insultée à caractère sexuel à plusieurs reprises
- lors de notre dernière altercation, dans une pièce commune face à son ton violent, j'ai saisi un couteau 10s alors qu'il était à 3m et qu'un témoin se trouvait entre nous, témoin à qui j'ai aussitôt remis le couteau.

Le type a appelé la police (original de la part d'un truand), j'ai fait 30h de garde à vue où j'ai été traitée de meurtrière sans compter les violences puis j'ai été condamnée une première fois à 2 mois avec sursis et 1000€ d'amende et encore 2 mois sursis et 3000€ en appel. c'était en 2018.

octobre 2019 un fonds de garantie me contacte et me réclame la somme. allocataire du RSA je n'ai ni les moyens ni l'envie de la régler. un huissier est mandaté qui tous flingues dehors me dit que si j'ai été confamnée c'est qu'il y avait une raison et q'il me faudra payer, quitte à se servir sur ma retraite dans les 5 ans (j'ai 60 ans) puisque je leur ai signifié mon caractère

insaisissable.

je n'ai jamais reçu copie du jugement d'appel, quelles sont mes options ?

merci pour vos retours.

Par **nihilscio**, le **15/10/2019** à **17:15**

Bonjour,
La plupart des gens à qui un huissier vient réclamer de l'argent n'ont aucune envie de payer. C'est pour obtenir des paiements malgré le manque d'envie du débiteur que le législateur a prévu des mesures d'exécution forcée.
Vous n'avez aucune option. Ce que vous a dit l'huissier est exact. Le fonds de garantie n'abandonnera pas. Lorsque vous aurez des revenus saisissables, ils seront saisis.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés